Une panne d'électricité s'étant produite à la Chambre:

L'hon. M. Munro: Vous voyez ce qui arrive, Max?

M. Saltsman: C'est ce qui arrive lorsqu'on parle de religion, monsieur l'Orateur. J'espère obtenir une réponse très satisfaisante du ministre ce soir étant donné les difficultés qui ont surgi durant le débat sur la motion d'ajournement. La religion du vieil ordre des Mennonites les oblige tout particulièrement à s'entraider. En participant à un programme d'assurance, ils violeraient leurs croyances. Ils diffèrent des autres gens sous ce rapport; ils repoussent toutes les formes d'assurance, quelles soient d'origine privée ou publique. Je sais qu'il y a des gens qui voudraient se retirer du régime de pensions du Canada parce qu'ils peuvent s'assurer beaucoup mieux à leur propre compte. Mais tel n'est pas le cas avec le vieil ordre des Mennonites. Depuis toujours, ils refusent de participer à des régimes d'assurance parce qu'ils se partagent leurs obligations en commun. Ils croient que s'ils participaient à un régime d'assurance ils trahiraient cet aspect de leur religion.

Pour bien démontrer que leur but n'est pas d'économiser de l'argent, ils ont signalé qu'ils étaient disposés à renoncer aux avantages du régime de pensions du Canada et à verser à une caisse spéciale les cotisations qu'ils auraient à payer aux termes de ce régime. A première vue, cela a l'air d'une façon bien logique d'aborder le problème.

Ce n'est pas à moi de juger s'ils...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Le ministre de la Santé national et du Bien-être social a la parole.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je vous remercie de votre indulgence, monsieur l'Orateur. Je m'excuse auprès du député de Waterloo (M. Saltsman) d'être arrivé tard pour répondre à sa question. Nous sommes très conscients du problème des Mennonites dont a parlé le député. Le député de Kitchener (M. levée à 10 h. 25 du soir.)

Hymmen) a soulevé la question à plusieurs reprises auprès du gouvernement.

Une exemption possible touchant les cotisations au régime de pensions du Canada par les collectivités du vieil ordre Amish et Mennonite soulève, le député s'en rend sûrement compte, nombre de problèmes uniques en leur genre pour ce qui est du précédent, de l'universalité, de la transférabilité et des bénéfices aux survivants des anciens membres de ces ordres. S'ils devaient en être exemptés, leur réadmission au régime créerait bien des difficultés. Mais en dépit de ces problèmes et par suite des instances qui ont été présentées à moi-même et à d'autres, il a été décidé, en collaboration avec mon collègue le ministre du Revenu national (M. Côté) de demander au gouvernement de les en exempter. Nous demanderons donc au gouvernement de prendre une décision à cet égard. S'il devait être décidé en l'occurrence qu'une exemption est justifiée—et le député se rend sûrement compte du danger de toute exemption au régime de pensions du Canada—il faudra, avant d'en venir à une décision définitive, obtenir une réaction semblable, c'est-à-dire favorable à l'exemption, de la part des provinces qui sont, dans un certain sens, nos partenaires dans le régime.

• (10.20 p.m.)

Je me rends parfaitement compte que les circonstances sont spéciales quand il s'agit des Mennonites et que si nous prenons une décision en leur faveur, cela ne constituera pas nécessairement un précédent pouvant déclencher toute une série de demandes d'exemption. Nous ne saurions nous prononcer er. faveur de telles exemptions sans causer du tort à tout le projet.

Aussi je voudrais, par ces quelques remarques, faire savoir au député que nous considérons sérieusement ce problème et que si le cas fait l'objet d'une décision favorable de la part du gouvernement et notamment de la part du ministre du Revenu national (M. Côté), nous serons prêts à en discuter avec les provinces.

(La motion est adoptée et la séance est